



BRETIGNY



CUGY

ASICE



FROIDEVILLE



MORRENS

Association Scolaire Intercommunale de Cugy et environs

Procès-verbal N° 09 de la séance du Conseil Intercommunal du 28 mai 2024

Présents : Voir liste de présence annexée

Présidence : Markus Mooser, Bretigny

Secrétaire : Nathalie Lüthi

Lieu : Collège de la Combe - Cugy

Début : 20h00

1. Accueil et Ordre du jour

M. Markus Mooser ouvre la séance à 20h00. Il souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

2. Acceptation de l'ordre du jour

L'ordre du jour pour ce soir est le suivant, il est accepté à l'unanimité :

1. Accueil
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Appel / Assermentation
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2024
5. Informations du Comité de Direction
6. Préavis N° 16/2024 – Extension du collège de la Combe
7. Informations de la Directrice de l'établissement scolaire
8. Fonctionnement des commissions
9. Divers et propositions individuelles
10. Dates des prochaines séances du Conseil intercommunal

3. Appel / Assermentation

Selon la liste de présence en annexe, 17 membres et 2 suppléants (pour Cugy et Morrens) sont présents ; 2 membres sont excusés. Sont également présents les 4 membres du Comité de Direction de l'ASICE, Madame Virginie Dorthe, Directrice de l'établissement, ainsi que M. Bertrand Fahrni, Directeur de l'ASICE.

M. Markus Mooser procède à l'assermentation de M. Jean Rouverol représentant la commune de Cugy et M. Jean-François Thuillard qui a quitté le CODIR et rejoint le conseil.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2024

Le procès-verbal du 26 mars 2024 est accepté à l'unanimité moins 3 abstentions.

5. Informations du Comité de Direction

La parole est donnée à Mme Frédérique Roth qui nous informe de la nouvelle répartition des dicastères au sein du CODIR suite aux départs de Sandra Hulaas (Morrens) et de M. Jean-François Thuillard (Froideville).

La nouvelle répartition est la suivante :

- Frédérique Roth – Présidente : Finances et Administration générale / Planification et Transports / Activités extrascolaires
- Azdine Bouhedja – Vice-Président : Bibliothèques scolaires et parascolaires/ Prévention et Santé
- Roger Ammann – Président du Conseil d'établissement (CET) : Centre d'animation / Cantines/ Devoirs surveillés
- Emmanuel Lehnher : Bâtiments/ Mobilier scolaire/ Espaces extérieurs



BRETIGNY



CUGY

ASICE



FROIDEVILLE



MORRENS

Association Scolaire Intercommunale de Cugy et environs

Comme annoncé lors du dernier conseil, les nouveaux horaires scolaires vont être mis en place lors de la prochaine rentrée, sans impact pour Froideville, Bretigny et Morrens où les horaires actuels (rappelés dans l'annexe jointe au PV) restent inchangés.

Pour Cugy, le début des cours sera retardé de 20' et la fin des cours sera également repoussée de 20'.

Enfin, M. Emmanuel Lehnherh nous informe que les travaux d'installation des panneaux photovoltaïques sur le toit du collège de La Combe ont débuté la première semaine des vacances de Pâques et devraient se terminer vers la fin juin 2024.

6. Préavis N° 16/2024 – Extension du collège de la Combe

La parole est donnée au rapporteur de la Commission de Gestion, M. Sébastien Cherpit qui rappelle la composition de cette commission et nous donne lecture du rapport.

Pour rappel, Le conseil a voté en janvier 2023 le préavis 09-2023 relatif au crédit d'étude pour la phase d'avant-projet de l'extension du complexe scolaire de La Combe à Cugy.

Le 2 mai 2024, Le Conseil communal de Cugy a approuvé le préavis n°22-2024 permettant à la municipalité de Cugy de mener pour le compte de l'ASICE les démarches nécessaires pour la réalisation de l'extension du collège de la Combe.

Aujourd'hui, la Commune de Cugy est propriétaire de la parcelle de base sur laquelle le collège de la Combe est construit. L'ASICE dispose d'un droit distinct et permanent (DDP) qui formalise la propriété du collège. Pour réaliser l'opération immobilière, l'ASICE remet à la commune de Cugy environ 700 m2 de son DDP afin que la commune puisse confier les travaux à un investisseur privé.

A l'issue d'une période de location de 30 à 40 ans, l'ASICE prendra la propriété du DDP et du bâtiment.

La COGEST relève que ce modèle foncier garantit et sécurise dans la durée les droits fonciers de l'ASICE qui ne dispose pas des compétences humaines et techniques pour conduire un tel projet.

L'ASICE deviendra donc locataire de la commune de Cugy pour une durée maximale de 40 ans, à un prix plafond de CHF 270.-/ m2 de surface nette.

Ce montant représente théoriquement une augmentation des charges de l'ordre de 8,3% (sans compter l'achat du mobilier et l'entretien de l'extension). Les charges futures seront ainsi durablement et sensiblement augmentées, mais elles découlent d'obligations légales. Ces charges sont ensuite intégralement répercutées sur les communes membres, dont Cugy qui assume une part importante des charges de l'ASICE.

La COGEST souhaite toutefois que le CODIR rende attentive la commune de Cugy à ce que le choix de l'investisseur soit éthiquement et climatiquement le plus neutre possible.

Dans ce modèle, le programme de construction relève de la responsabilité de l'investisseur privé, lequel doit assurer un rendement suffisant. Le risque de fausses économies est donc grand, c'est pourquoi le CODIR doit être impérativement intégré dans une commission de construction afin de s'assurer de la qualité et de la durabilité de la construction (efficacité énergétique ; choix des matériaux ; configuration des locaux ; respect du règlement cantonal des constructions scolaires primaires et secondaires).

En outre, l'investisseur privé est responsable des choix d'intégration architecturale et paysagère. La commune de Cugy, dans le cadre de la procédure d'autorisation de construire, devra mettre en œuvre les moyens nécessaires à une intégration harmonieuse.

Enfin, la COGEST souligne que les besoins sont avérés mais les risques en termes de durabilité, éthique, et de fonctionnalité sont réels. Aussi, la COGEST recommande au CODIR de se doter d'une matrice de compétences pour suivre ce projet, et de faire un point régulier au conseil, ce qui devrait dissiper le sentiment de manque d'information et de transparence.

En conclusion, la COGEST propose à l'assemblée d'accepter intégralement et sans réserve les conclusions du préavis 16-2024 tel que présenté par le CODIR de l'ASICE.

La parole est ensuite donnée au rapporteur de la Commission Adhoc, M. Julien Altmann qui rappelle la composition de la commission et nous donne lecture du rapport.

Mme Laura Zeller étant absente et aucun délégué n'étant présent pour Cugy, Mme Sylvie Leuthold a souligné le nombre insuffisant de représentants. Cependant, les discussions se sont poursuivies.

Le besoin est avéré, la commission Adhoc avait d'ailleurs déjà donné la recommandation d'accepter le préavis 09-2023. En découvrant la lettre de l'ASICE à la commune de Cugy et l'acceptation par le conseil communal de Cugy du préavis relatif, la commission Adhoc a pris conscience que les actions étaient déjà bien avancées.



BRETIGNY



CUGY

ASICE



FROIDEVILLE



MORRENS

Association Scolaire Intercommunale de Cugy et environs

Le préavis prévoit de confier le projet d'extension à la commune de Cugy par l'intermédiaire d'un investisseur privé selon un cahier des charges défini. La commission Adhoc comprend l'intérêt de la proposition et insiste sur le respect du prix de location maximal de CHF 270.-/ m2 en précisant que celui-ci comprend les frais de conduite du projet.

Toutefois, la commission Adhoc regrette que les résultats de l'étude n'aient pas été présentés en amont, que le préavis ne mentionne pas l'analyse des variantes que le CODIR a effectuée, que le planning prévisionnel ne soit pas détaillé, et enfin qu'il n'y ait pas de membre de CODIR ayant tout l'historique lors de la séance de présentation du préavis.

De plus, au vu de l'urgence du délai du préavis, elle propose au CODIR d'élaborer un plan de mitigation au cas où aucun investisseur ne serait trouvé pour le montant plafonné.

Pour en savoir plus sur le montage financier proposé, la commission s'est référée à l'article n°64 de juin 2022 du périodique Canton-communes qu'elle invite les membres du conseil intercommunal à lire pour plus d'information sur les partenariats public-privé.

En conclusion, la commission Adhoc recommande d'accepter le préavis 16-2024.

Aucune question n'étant posée, le préavis N°16/2024 est soumis au vote et accepté à l'unanimité moins 2 abstentions.

7. Informations de la Directrice de l'établissement scolaire

La parole est donnée à Mme Virginie Dorthe, Directrice de l'Etablissement scolaire, qui commence par remercier le conseil pour l'acceptation du préavis N°16/2024.

Actuellement, le collège vit la fin d'année scolaire avec l'arrivée du certificat pour les 11^{ème}, cette période est toujours un peu compliquée car en même temps, il faut organiser la rentrée suivante.

L'établissement continue à avancer à petits pas sur les problématiques liées au climat scolaire, telles que les diversités en tout genre.

On se rend compte que la diversité culturelle autant chez les élèves que dans le corps enseignant n'est pas encore vraiment présente. Mais les choses évoluent, il y a de plus en plus d'enfants issus de la migration, et pas seulement des réfugiés ukrainiens, puisque l'on a également un certain nombre de famille où les enfants sont nés en Suisse mais ne parlent pas le français à la maison.

Concernant les questions de genre, le sujet est abordé lors des préventions. Quant à la problématique du racisme, on cible des actions ponctuelles dans les classes concernées.

Enfin, le harcèlement est quasi quotidien, les outils pour lutter contre sont proposés par le Canton mais sont peu nombreux et permettent d'intervenir uniquement sur le cadre scolaire. Ce harcèlement concerne les classes de la 7^{ème} à la 11^{ème}, il y a quelques cas lourds avec des usurpations d'identité sur les réseaux sociaux, et parfois, bien que responsables, les parents ne se sentent pas concernés.

Enfin, Mme Virginie Dorthe nous annonce que les promotions auront lieu à la maison villageoise de Cugy le dernier vendredi du mois de juin.

8. Fonctionnement des commissions

M. Markus Mooser revient sur la participation réduite des membres de la commission Adhoc lors de la présentation du préavis et explique que cette commission n'est pas permanente, les membres ne sont pas attribués de facto mais sont convoqués selon le sujet. Le CODIR doit donc informer assez tôt le bureau du Conseil pour que la secrétaire puisse convoquer les personnes afin qu'elles se sentent concernées et qu'elles délèguent leur présence à leurs suppléants en cas d'incapacité à assister à une séance.

Concernant le rapport sur le préavis N°16/2024, Mme Laura Zeller a pris connaissance du rapport et l'a accepté comme l'indique sa signature, celui-ci est donc valable. Cugy n'était pas représenté car M. Jean Rouverol n'était pas encore assermenté.

Quant à la COGEST, elle est fixe, mais il y a régulièrement des changements dans les membres, et l'information de ces changements ne circule pas toujours. Pour plus de clarté la liste des délégués et des suppléants sera dorénavant jointe à chaque invitation.

Sur proposition de Mme Sandra Hulaas, les secrétaires des conseils généraux/communaux seront mis en copie des convocations aux différentes commissions.



BRETIGNY



CUGY

ASICE



FROIDEVILLE



MORRENS

Association Scolaire Intercommunale de Cugy et environs

A noter toutefois qu'il est de la responsabilité de la commission de s'organiser et de nommer un Président qui fait le rapport et est garant de la présence des conseillers dans cette commission.

9. Divers et propositions individuelles

Mme Virginie Dorthe reprend la parole pour préciser que l'établissement scolaire a organisé 2 séances publiques en collaboration avec l'ASICE pour informer la population sur les contraintes d'organisation des rentrées scolaires. Ainsi, les sujets des enclassements, la répartition des tâches entre l'ASICE et l'établissement ont été expliqués. A noter une forte participation de la population qui a posé beaucoup de questions.

10. Dates des prochaines séances du Conseil intercommunal

Pour mémoire les dates des prochains conseils sont le 24 septembre (animé par Mme Sandra Hulaas, vice-présidente) et le 11 décembre.

La séance est levée à 20h35

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le Président :

La secrétaire :

M. Mooser

N. Lüthi

Annexes :

- Liste des présences
- Informations du CODIR
- Rapports de la COGEST et de la commission Ad Hoc